



## Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale  
1er novembre 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Deuxième Commission

#### Compte rendu analytique de la 11<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 13 octobre 2004, à 17 heures

*Président* : M. Balarezo ..... (Pérou)

### Sommaire

Point 84 de l'ordre du jour : Mise en oeuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*La séance est ouverte à 17 h 40.*

**Point 84 de l'ordre du jour : Mise en oeuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (suite)** (A/59/92-E/2004/73, A/59/92/Add.1-E/2004/73/Add.1, A/59/92/Add.2-E/2004/73/Add.2, A/59/270, A/59/272, A/59/115 et A/59/155-E/2004/96)

1. **M. Swapon** (Bangladesh) estime que, malgré les perspectives favorables de l'économie mondiale, la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey a été au mieux inégale. En effet, d'après le Groupe Zedillo, les flux financiers restent de 50 milliards de dollars inférieurs au volume nécessaire pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le cadre envisagé pour assurer la viabilité de la dette ne convient pas aux pays à faible revenu et à forte incidence de la pauvreté. Des mesures plus inclusives, telles que l'accroissement de la concessionnalité du financement, la modification de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et un nouvel abaissement des seuils d'endettement extérieur seraient beaucoup plus utiles. Saluant les progrès réalisés par certains pays qui ont établi des calendriers précis ou ont affecté 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement, il demande que soient établis des flux d'aide additionnels. Il serait également essentiel d'étudier des sources de financement novatrices, y compris le mécanisme de financement international proposé, les contributions volontaires et une fiscalité mondiale, et d'assurer une répartition plus équitable de l'investissement étranger direct.

2. Malgré la reprise du commerce international, qui a progressé d'environ 7 % en 2004, nombre de pays en développement, parmi lesquels en particulier les pays les moins avancés, restent marginalisés et vulnérables aux chocs extérieurs. La communauté internationale doit améliorer l'accès des pays en développement au financement du commerce, protéger les pays qui ont souffert de la libéralisation des échanges commerciaux ou de la volatilité des prix des produits de base, et contrer la pression qui s'exerce sur la balance des paiements dans les pays en développement. Elle doit également parer aux perturbations du marché qui ne peuvent manquer de suivre immédiatement la libéralisation du commerce des textiles en 2005, en apportant un appui à l'ajustement aux pays comme le Bangladesh. L'Accord sur les textiles et les vêtements devrait avoir pour but d'aider les pays en

développement à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. D'une façon plus générale, les cadres mis en place par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour les négociations à venir dans certains domaines clefs du Programme de travail de Doha doivent déboucher sur des résultats tangibles.

3. Sous l'administration du Premier Ministre Zia, le Bangladesh a fait des progrès considérables sur le plan socioéconomique. Il jouit à présent de la stabilité économique et a enregistré une croissance de 5,5 % en 2003. Il a également affiché une croissance record des investissements étrangers, des recettes d'exportation et de ses réserves de devises. Ces succès ont été le fruit d'une combinaison prudente de stratégies socio-économiques; d'une solide gestion macroéconomique; d'une utilisation judicieuse de l'aide extérieure; d'un esprit de pluralisme; de politiques favorisant l'économie de marché, les pauvres et l'égalité entre hommes et femmes; de puissantes institutions démocratiques; et d'initiatives visant à éliminer la pauvreté conçues à l'échelon local, dans un contexte favorable.

4. **Mme Navarro** (Cuba) se déclare profondément préoccupée par la façon dont les pays développés manipulent les négociations internationales sur les questions traitées par le Consensus de Monterrey, y compris la dette extérieure, le commerce international, l'aide publique au développement et l'investissement étranger direct. Au lieu de réitérer leur engagement et de faire preuve d'une ferme volonté politique, les pays développés inventent des excuses et des conditionnalités qui ne sont ni économiquement viables ni moralement acceptables. À leurs yeux, les échecs économiques des pays en développement sont dus non pas à une privatisation inconsidérée, à l'exigence d'un budget en équilibre aux dépens des programmes sociaux et à une libéralisation effrénée du commerce, mais plutôt à une application « inadéquate » de réformes néolibérales et à la faiblesse des institutions. Bien que le rôle du secteur privé, notamment des petites et moyennes entreprises, soit important pour la création d'emplois et la répartition des revenus dans les pays en développement, il n'occupe pas une place centrale dans le Consensus de Monterrey et ne doit pas être exagéré, pas plus qu'il ne doit éclipser le débat sur les responsabilités des gouvernements aux échelons national et international.

5. À la réunion du printemps 2003 du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton

Woods et l'OMC, sa délégation avait proposé un certain nombre de mesures précises concernant le commerce international, la réforme du système financier international et la dette extérieure. En particulier, elle avait demandé la création d'un mécanisme multilatéral qui servirait en quelque sorte de tribunal international chargé de régler les différends entre débiteurs et créanciers.

6. Sa délégation a pris note avec intérêt des récentes propositions relatives à des mécanismes de financement du développement nouveaux et novateurs, notamment ceux ébauchés dans l'étude effectuée par l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies (UNU-WIDER). Un certain nombre d'initiatives examinées dans cette étude sont débattues depuis des années, et il est temps à présent de prendre des mesures au sujet des nouveaux droits de tirage spéciaux, de la taxe internationale sur la spéculation financière, les émissions de carbone et l'accroissement des envois de fonds des travailleurs émigrés à leur famille dans les pays en développement. Néanmoins, ces sources de financement ne sauraient en aucune façon se substituer aux engagements internationaux pris à la Conférence internationale sur le financement du développement et aux autres grandes conférences et sommets des Nations Unies. En aucun cas le financement du développement ne doit se transformer en investissement à des fins commerciales; il doit rester fidèle à l'esprit de coopération internationale dans lequel il a été conçu.

7. **M. Chave** (Suisse) affirme que son pays reste profondément attaché à l'approche incluant de multiples parties prenantes élaborée lors de la préparation de la Conférence internationale sur le financement du développement. Se référant au rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre et le suivi des textes issus de cette Conférence (A/59/270), il souligne qu'il faudra une différenciation et un appui extérieur constants pour aider au maintien des saines politiques intérieures mises en oeuvre par les pays en développement, qui restent vulnérables aux chocs et bouleversements économiques extérieurs. Sa délégation se félicite du dialogue entre les multiples parties prenantes sur la mobilisation des ressources amorcé par le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales et de l'adoption de l'approche incluant de multiples parties prenantes pour les

préparatifs en vue de l'Année internationale du microcrédit.

8. La Suisse s'efforce de promouvoir l'investissement privé en apportant son appui à la collecte et la diffusion d'informations à l'intention des investisseurs étrangers et locaux qui investissent dans les pays en développement. À travers le Bureau du financement du développement, elle a collaboré avec le Forum économique mondial à l'examen du rôle potentiel du secteur public dans la mise en place d'instruments financiers propres à atténuer les risques et du rôle des institutions multilatérales dans la mobilisation de capitaux privés. La Suisse continue à dispenser formation et assistance technique et financière afin de renforcer les cadres juridiques et institutionnels dans lesquels s'inscrivent les investissements dans ces pays, de renforcer les secteurs financiers de ceux-ci, d'améliorer les compétences de leurs ressources humaines et d'aider à leur intégration au secteur financier mondial.

9. En ce qui concerne le commerce, il souligne l'importance d'un heureux aboutissement du cycle de Doha pour les perspectives de croissance à plus long terme des pays les plus pauvres. S'agissant de la dette extérieure, il se félicite de la prorogation de la clause d'extinction de l'Initiative PPTE de manière à permettre à plus de pays de bénéficier de cette initiative. À ce propos, il exhorte ces pays à résoudre les problèmes que posent leurs déséquilibres budgétaires et structurels et préconise une assistance technique à l'appui de leurs efforts de gestion de leur dette.

10. Tous les pays ne connaîtront pas des résultats rapides à l'utilisation des deux moteurs de la croissance que sont l'investissement étranger et l'allégement de la dette. Nombre d'entre eux resteront tributaires de l'aide publique au développement, qui devra être sensiblement supérieure et plus efficace si elle doit les aider à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Face à l'insuffisance de l'aide publique au développement, sa délégation se félicite des pourparlers récents sur la mobilisation de ressources additionnelles pour le financement du développement au moyen de dispositifs et de mécanismes nouveaux et novateurs. Toutefois, comme il a été souligné tant à la présente session de l'Assemblée générale qu'aux réunions annuelles des institutions de Bretton Woods, ces propositions ont besoin d'être examinées de plus près par le Bureau du

financement du développement, la Banque mondiale et d'autres institutions. La Suisse est prête à participer à ce processus, qui devrait tendre principalement à bénéficier aux pays les plus pauvres et à dégager des ressources additionnelles sans créer de distorsions indésirables. Pour ce faire, il n'est pas nécessaire de créer de nouvelles institutions. En conclusion, le Dialogue de haut niveau de 2005 sur le financement du développement devra avoir lieu de façon séparée, vers la fin de la soixantième session de l'Assemblée générale, bien après l'examen du Sommet du Millénaire cinq ans après.

*La séance est levée à 18 h 5.*